RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l’alimentation

AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE D’INTERHOUBLON

L’accord interprofessionnel du 13 juillet 2022 conclu dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle INTERHOUBLON et relatif au houblon pour la campagne 2022-2023 est étendu par arrêté interministériel du 14 mars 2023 et publié au Journal officiel de la République française le 26 mars 2023 (AGRT2306153A).